

# **WIZERNES**



## ***Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2015 sans augmentation des taux des 3 taxes***

Réuni le 30 Mars sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **- Béguinage rue E. Leducq -**

Il est décidé de dénommer le béguinage de la rue Edouard Leducq "Résidence de l'Argillère".

#### **- Service d'assainissement -**

Considérant les obligations réglementaires liées au service d'assainissement, le conseil municipal décide de solliciter la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer pour le transfert de la compétence assainissement collectif et non collectif de la Commune de Wizernes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **- Communauté d'Agglomération de Saint-Omer -**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Racquinghem au périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

### **PERSONNEL**

#### **- Tableau des effectifs -**

Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

#### **- Prise en charge du permis d'un agent -**

Il est décidé d'accéder à la demande d'un agent et de prendre en charge sa formation au permis de conduire EB, l'employé municipal possédant ce permis partant à la retraite.

### **URBANISME**

#### **- Biens communaux -**

Le Conseil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, complète la délibération prise en Novembre 2014, par laquelle il avait décidé d'accéder à la demande d'un riverain de la rue Léon Blum, souhaitant acquérir une parcelle de terrain située devant son habitation appartenant à la Commune, ceci afin de préciser la superficie du bien et le prix fixé par le service des domaines, à savoir 18 m<sup>2</sup> et 100 €.

### **FINANCES**

#### **- Attribution des subventions pour 2015 -**

Les subventions communales attribuées aux différents organismes et associations pour l'année 2015 sont arrêtées comme suit :

**SUBVENTIONS****2015****ASSOCIATIONS**

|                                                                                           |                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <i>Football</i>                                                                           | 3 049,00 €                                        |
| <i>Basket Club</i>                                                                        | 3 049,00 €                                        |
| <i>Cercle Pongiste Wizernois</i>                                                          | 1 500,00 €                                        |
| <i>Association de Tennis Wizernoise</i>                                                   | 2 000,00 €                                        |
| <i>Les Pêcheurs de la Vallée de l'Aa</i>                                                  | 1 500,00 €                                        |
| <i>Amicale Laïque de Wizernes, sections tir, marche, VTT</i>                              | 1 373,00 €                                        |
| <i>Société des archers St Sébastien</i>                                                   | 1 068,00 €                                        |
|                                                                                           | + Subvention exceptionnelle                       |
| <i>Pétanque club de Wizernes</i>                                                          | 400,00 €                                          |
| <i>Cyclo Club de Wizernes</i>                                                             | 600,00 €                                          |
| <i>Société Colombophile "La Colombe"</i>                                                  | 500,00 €                                          |
| <i>Gymnastique d'entretien volontaire</i>                                                 | 450,00 €                                          |
| <i>Association de chasse des communaux de Wizernes</i>                                    | 305,00 €                                          |
|                                                                                           | + Subvention exceptionnelle                       |
| <i>Les Tyrannosaures</i>                                                                  | 400,00 €                                          |
|                                                                                           | + Subvention exceptionnelle Ch'Tyrannos Tour 2014 |
| <i>Wizernes Billard Club</i>                                                              | 600,00 €                                          |
| <i>Amicale de l'Harmonie Municipale</i>                                                   | 3 200,00 €                                        |
| <i>Association Aa d'O</i>                                                                 | 1 000,00 €                                        |
|                                                                                           | + Subvention exceptionnelle                       |
| <i>Conseil d'études et de recherches astronomiques</i>                                    | 400,00 €                                          |
| <i>Amicale des anciens sapeurs pompiers</i>                                               | 620,00 €                                          |
| <i>Association culturelle wizernoise</i>                                                  | 700,00 €                                          |
| <i>Association de Jumelage</i>                                                            | 1 000,00 €                                        |
|                                                                                           | + Subvention exceptionnelle                       |
| <i>Association des donneurs de sang</i>                                                   | 100,00 €                                          |
| <i>Club du 3ème âge</i>                                                                   | 620,00 €                                          |
| <i>A.C.P.G. C.A.T.M.</i>                                                                  | 302,00 €                                          |
| <i>Wizernes danse</i>                                                                     | 500,00 €                                          |
| <i>Du son contre les murs</i>                                                             | 150,00 €                                          |
| <i>Centre Communal d'Action Sociale</i>                                                   | 62 000,00 €                                       |
| <i>Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales</i> | 12 500,00 €                                       |
| <i>Amicale du Personnel communal</i>                                                      | 7 500,00 €                                        |
|                                                                                           | + Subvention exceptionnelle                       |
| <i>Coopérative scolaire de l'école primaire H. Lévy Ullmann</i>                           | 3 080,00 €                                        |
| <i>Coopérative scolaire école maternelle C. Perrault</i>                                  | 885,00 €                                          |
| <i>Association du chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa</i>                      | 400,00 €                                          |
| <i>Association Aide Familiale Populaire</i>                                               | 176,00 €                                          |
| <i>Cœurs Toujours</i>                                                                     | 77,00 €                                           |
| <i>Union des délégués départementaux de l'Éducation Nationale</i>                         | 75,00 €                                           |
| <i>Association BETHLEHEM "La maison du pain"</i>                                          | 51,00 €                                           |
| <i>Association des bénévoles du pavillon Arc-en-ciel CHRISO - Helfaut</i>                 | 50,00 €                                           |
| <i>Apei les Papillons Blancs de l'arrondissement de Saint-Omer</i>                        | 50,00 €                                           |
| <i>Amicale Laïque de Arques (école de tir)</i>                                            | 50,00 €                                           |

**TOTAL**

115 625,94 €

**- Enseignement - Bourse communale en faveur des étudiants -**

Suite à la décision prise en 1997 d'attribuer une bourse aux étudiants bénéficiaires de la bourse nationale, ou de la bourse départementale en cas de redoublement, il est décidé d'étendre cette bourse aux élèves inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur bénéficiaires d'une bourse régionale. Le montant est fixé à 10 % de la bourse régionale.

**- École municipale de musique -**

Le Conseil Municipal fixe à 150 € le prix de vente des instruments de musique, pour les parents qui souhaitent acquérir les instruments utilisés par leurs enfants.

**- Subvention au titre de la réserve parlementaire -**

Il est décidé de modifier l'affectation de la subvention à solliciter auprès de Monsieur le Député, sur les crédits du Ministère de l'Intérieur, et de constituer un dossier non plus pour le renouvellement du mobilier de la salle du conseil municipal, mais pour les travaux de ravalement de la façade de la Mairie.

**- Services généraux et d'assainissement - Compte administratif et compte de gestion du Receveur Municipal**

Le Conseil procède à l'examen des comptes administratifs 2014 du service d'assainissement et du budget général, qui font apparaître les résultats suivants :

**Service assainissement**

| <b>LIBELLE</b>                | <b>SECTION D'EXPLOITATION</b> | <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |
|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| <i>Recettes de l'exercice</i> | 408 431,12                    | 109 736,61                      |
| <i>Dépenses de l'exercice</i> | 432 983,50                    | 334 920,73                      |
| <i>Résultat antérieur</i>     | 246 816,04                    | 143 756,56                      |
| <i>Résultat de clôture</i>    | 222 263,66                    | - 81 427,56                     |

**Budget général**

| <b>LIBELLE</b>                | <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |
|-------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| <i>Recettes de l'exercice</i> | 3 106 461,83                     | 1 337 757,92                    |
| <i>Dépenses de l'exercice</i> | 2 940 870,39                     | 1 022 193,93                    |
| <i>Résultat antérieur</i>     | 429 862,47                       | 115 513,13                      |
| <i>Résultat de clôture</i>    | 595 453,91                       | 431 077,12                      |

Les comptes de gestion du Receveur étant conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont également adoptés.

**Affectation des résultats**

**Service assainissement**

Compte tenu des résultats constatés et des restes à réaliser s'élevant à 247 000 € en dépenses, et à 250 000 € en recettes, le Conseil décide d'affecter les crédits inscrits au titre de l'autofinancement à la section d'investissement à hauteur de 80 000 €, le solde soit 142 263,66 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

**Services généraux**

Compte tenu des résultats constatés et des restes à réaliser s'élevant à 736 000 € en dépenses et à 80 000 € en recettes, le Conseil décide d'affecter les crédits inscrits au titre de l'autofinancement à la section d'investissement à hauteur de 230 000 €, le solde soit 365 453,47 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

**- Service d'assainissement - Budget Primitif - Redevance 2015 -**

Le Budget Primitif du service d'assainissement est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'exploitation .....516 388,81 €
- Section d'investissement .....668 341,85 €

En investissement sont inscrits des crédits pour la reprise de subvention d'investissement correspondant à la participation perçue de la SEPAC pour les travaux de la coupole, la participation d'Hallines sur dépenses payées pour les travaux du collecteur principal et de la station d'épuration, et des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour les mêmes opérations, le remboursement en capital des emprunts, les frais d'étude et d'insertion, de mobilier pour les vestiaires de la station, les travaux rues Léo Lagrange, de la Large Patte et des Bruyères et d'Hallines.

Les recettes sont constituées par le F.C.T.V.A., les amortissements des immobilisations, l'autofinancement d'un montant de 51 277,69 €, le résultat reporté de l'exercice 2014, l'excédent capitalisé, et un emprunt.

Le conseil municipal décide de maintenir le montant de la part fixe de la redevance d'assainissement à 30 € / an et de porter la part variable à 2,15 € le m3 à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

**- Cimetière - Fourniture de cavurnes -**

Il est décidé de ramener le coût de la fourniture et pose d'une cavurne au cimetière de la rue de Wisques de 1 000 € à 600 €, et de ne plus fournir la plaque de marbre.

**- Fiscalité Locale Directe - Fixation des taux des 3 taxes -**

Le Conseil municipal, considérant le produit attendu pour assurer l'équilibre du budget, décide de maintenir les taux d'imposition 2015 au niveau de ceux de 2014 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation..... 20,27 %
- Taxe sur le Foncier Bâti..... 20,26 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 64,05 %

**- Services généraux - Budget Primitif 2015 -**

Le Budget Primitif est adopté. Il s'équilibre en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement..... 3 315 894,91 €
- Investissement..... 2 034 800,55 €

L'autofinancement s'élève à 148 913,31 €.

Les crédits d'investissement concernent :

Le remboursement en capital des emprunts réalisés, les travaux en régie et les crédits reportés.

Les crédits complémentaires nécessaires aux prévisions d'investissement : extension du cimetière, acquisition de matériel informatique et de logiciels, travaux dans le cadre de l'aménagement foncier, travaux d'amélioration de l'éclairage public, travaux de gros entretien et divers de voirie, de viabilité rue d'Hallines / Val de Wisques, travaux aux bâtiments communaux, acquisition de matériel et mobilier divers pour les services techniques, la cantine, l'école primaire, l'école maternelle, travaux rue de la Large Patte et d'aménagement d'espaces verts urbains.

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, l'affectation du résultat et un emprunt.

## **AU TITRE DES INFORMATIONS**

Monsieur HERBERT informe les conseillers municipaux du transfert effectif de l'école de musique à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer à la rentrée scolaire 2015 dans le cadre de la mutualisation et leur fait part des modalités de fonctionnement.

Madame NEYRINCK fait part de son souhait de mettre en place un comité de lecture afin de redynamiser la bibliothèque municipale et fait appel à candidatures parmi les membres du conseil municipal mais également parmi les adhérents de la bibliothèque.

## **AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

Sont évoqués :

- les problèmes occasionnés par les abaissements de bordures de trottoirs,
- l'huile déversée sur plusieurs parkings de la Commune,
- le dysfonctionnement des feux rue Bernard Chochoy.

L'Adjoint délégué,  
Pierre EVRARD

